

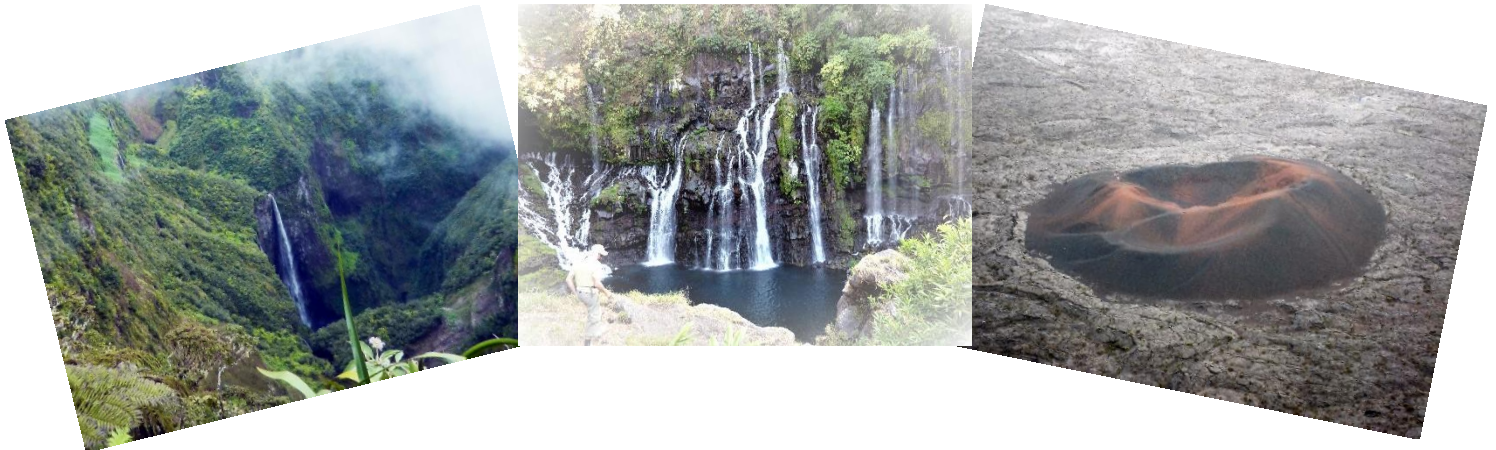
## Un Paradis pour les randonneurs

# SEJOUR A L'ILE DE LA REUNION en 21 jours

Du mercredi 28 octobre au mardi 17 novembre 2020

N° 2020-06

Possibilité extension Maurice du 17 novembre au 24 novembre 2020



**Le séjour est ouvert aux adhérents du Comité Départemental des Alpes-Maritimes inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2020 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2020 et assurance RC.**

Nombre de participants : **7 minimum, 9 maximum** avec 1 animateur

### DEPLACEMENTS :

Vol international au départ de PARIS  
Bus et Mini bus de location

### AU PROGRAMME :

pour des randonneurs expérimentés  
Randonnées de cirques en cirques, en aventures au travers de forêts tropicales, cols, torrents, cascades, îlets et paysages lunaires, au milieu d'un décor sauvage et varié :

- Le cirque de Mafate, le plus isolé des trois, aucune route n'y mène, de belles balades dépaysantes et authentiques, grâce à la rencontre avec les habitants des îlets
- Le cirque de Salazie est le plus arrosé et donc le plus verdoyant
- Le cirque de Cilaos, un monde bien différent des cirques de Mafate et de Salazie. Il est le plus peuplé des trois et forme le cœur battant de La Réunion.
- Et le renommé Piton de la Fournaise, volcan encore en activité.

Notre aventure se poursuivra depuis les sommets vers les côtes pittoresques de l'océan indien.

### HEBERGEMENT

En gîtes, chambres d'hôtes et ou refuge

### COUT DU SEJOUR

**2500 € ou 2770€ (avec portage) pour 21 jours** variable en fonction des vols avions et du nombre de participants (supplément chambre simple à payer sur place, suivant disponibilité)

Primes d'assurance 60€ (facultatives mais fortement recommandées) lors de l'inscription, non comprises.

**Le prix comprend :**

Les vols internationaux A/R  
L'hébergement en chambre double ou dortoirs  
En demi-pension du dîner du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour de départ  
Les visites  
Les transferts sur l'île  
L'encadrement par un animateur fédéral.

**Le prix ne comprend pas :**

Les repas de midi  
Le supplément chambre individuelle à payer en sus sur place, suivant disponibilité  
Les pourboires  
Les dépenses personnelles  
Les assurances individuelles facultatives (annulation, interruption, bagages) lors de l'inscription  
Le pré acheminement jusqu'à l'aéroport de départ

**INSCRIPTIONS**

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour, envoyer mail à :  
[martine.chech@gmail.com](mailto:martine.chech@gmail.com)

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le 02 février 2020. S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité proposera aux pré inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte 1000 €.

**ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe 11).

**PAIEMENTS pour séjour à 2500€ :**

1<sup>er</sup> acompte de 1000 € à la pré-inscription : date limite 02/02/2020  
2<sup>ème</sup> acompte de 700 € avant le 06/04/2020  
3<sup>ème</sup> acompte de 500€ avant le 06/07/2020  
Solde du séjour 300€ avant le 06/09/2020 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...).

**PAIEMENTS pour séjour à 2770€ :**

1<sup>er</sup> acompte de 1000 € à la pré-inscription : date limite 02/02/2020  
2<sup>ème</sup> acompte de 800 € avant le 06/04/2020  
3<sup>ème</sup> acompte de 500€ avant le 06/07/2020  
Solde du séjour 470€ avant le 06/09/2020 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...).

Les instructions pour paiement CB vous seront communiquées par mail.  
Primes d'assurance 60€ (facultatives) lors de l'inscription.

**CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION pour le séjour à 2500€**

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 06/04/2020 : retenue de l'acompte 1000€
- Annulation faite entre le 05/04/2020 et le 06/07/2020 : retenue de 1700€.
- Annulation faite entre le 05/07/2020 et le 06/09/2020 : retenue de 2200€.
- Annulation postérieure au 05/09/2020 : retenue de 100% du montant total du séjour.

### CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION pour le séjour à 2770€

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 06/04/2020 : retenue de l'acompte 1000€
- Annulation faite entre le 05/04/2020 et le 06/07/2020 : retenue de 1800€.
- Annulation faite entre le 05/07/2020 et le 06/09/2020 : retenue de 2300€.
- Annulation postérieure au 05/09/2020 : retenue de 100% du montant total du séjour.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

## EXTENSION ILE MAURICE

### DEPLACEMENTS :

Vol avion au départ de St Denis de la Réunion vers l'aéroport de l'île Maurice A/R  
Bus ou mini bus sur place

### AU PROGRAMME détente, plage, promenade seront appréciées :

- Ile aux Bénitiers en Catamaran ou bateau rapide
- Grand Baie – Souillac visite côte Est
- Ilot Gabriel en Catamaran
- Le Sud Sauvage
- Ile aux Cerfs bateau rapide
- Visite de la capitale Port Louis et son marché
- Jardin Pamplémousse

### HEBERGEMENT

En hôtel \*\* à Grand Baie

### COUT DU SEJOUR

**1140€ pour 8 jours et 7 nuits** variable en fonction des vols avions (supplément chambre simple à payer sur place, suivant disponibilité), en pension complète, visites comprises.

### PAIEMENTS

1<sup>er</sup> acompte de 600 € à la pré-inscription : date limite 02/02/2020

2<sup>ème</sup> acompte de 300 € avant le 06/04/2020

Solde du séjour 240€ avant le 06/09/2020 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...).

Les instructions pour paiement CB vous seront communiquées par mail.

Primes d'assurance 60€ (facultatives) lors de l'inscription.

### CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 06/04/2020 : retenue de l'acompte 600€
- Annulation faite entre le 05/04/2020 et le 06/07/2020 : retenue de 900€.
- Annulation postérieure au 05/09/2020 : retenue de 100% du montant total du séjour.

### DIVERS

Une réunion des participants pourra être organisée au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Conditions générales de vente (annexe 12 bis) consultable sur le site du CDRP06 ([www.alpes-maritimes.ffrandonnee.fr](http://www.alpes-maritimes.ffrandonnee.fr)).